



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion de bureau :	Lundi 16 juin 2025
À :	17h en visioconférence
Présidence :	M. Gilles ERMANI.
Présents	MME Marion SALEMME, MM. Jérôme CASCALES, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.
Excusé :	MM. Florian BREVET, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO.
Assiste(nt) à la séance :	MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

SECTION TECHNIQUE

Validation groupes d'observations

La C.R.A valide la composition du groupe des observateurs pour la saison 2025-2026. Après examen des candidatures et échanges sur les profils proposés, la liste a été approuvée à l'unanimité. Cette validation marque une étape importante dans la préparation de la nouvelle saison, avec pour objectif de garantir un accompagnement de qualité des arbitres sur l'ensemble du territoire régional.

Test SDS

La commission a validé une modification du test physique applicable aux arbitres promotionnels centraux, avec l'introduction du test SDS (Single-Double-Single). Cette évolution vise à mieux aligner les exigences physiques avec celles attendues au niveau fédéral, dans le but de préparer plus efficacement les candidats à une éventuelle candidature FFF. Cette adaptation s'inscrit dans une volonté d'optimisation de la filière d'accession.

Formation niveau 2

La formation des formateurs de niveau 2 se tiendra du 20 au 22 juin à Fréjus. Elle réunira 16 stagiaires, parmi lesquels 5 étaient proposés par les CDA et 1 par la CRA. Cette session s'inscrit dans la dynamique de montée en compétence des encadrants, en lien avec les orientations techniques régionales.

Communication des classements de manière individuelle

La commission valide la décision de communiquer les classements de manière individuelle à l'ensemble des arbitres. Cette démarche vise à renforcer la transparence tout en respectant la confidentialité de chaque situation. Chaque arbitre recevra ainsi, à l'issue de la saison, une communication personnalisée lui indiquant sa position au classement.

Accompagnement des JAL

Sébastien Ours a présenté à la commission le nouveau projet d'accompagnement des Jeunes Arbitres de Ligue (JAL). Ce dispositif vise à renforcer le suivi individualisé et le développement des jeunes potentiels identifiés. Il repose sur un accompagnement tout au long de la saison. L'objectif est de structurer un parcours de progression cohérent. Le projet a été accueilli favorablement par l'ensemble des membres de la commission.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET